

**AR Prefecture**

063-256301375-20250129-DCS20250103-DE  
Reçu le 19/02/2025  
Publié le 19/02/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20250103

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 janvier à 18h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Georges de Mons, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 22/01/2025.

**Nombre de membres** : en exercice : 115

Présents : 64

Votants : 74 (dont 1 double voix et 9 pouvoirs)

**Objet** : **Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2024 à Sainte-Christine**

Le Président présente aux membres du comité syndical le compte rendu de l'assemblée générale du 18 décembre 2024 qui s'est déroulée à Sainte-Christine, qui leur a été adressé et demande s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci.  
Aucune remarque n'est à formuler.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, 68 pour et 6 abstentions,

**APPROUVE** : le compte rendu ci-après de l'assemblée générale du 18 décembre 2024 à Sainte-Christine.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



## Procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 18 décembre 2024 à 18h00 à SAINTE-CHRISTINE

### AR Prefecture

M. Gérard COMBEAUD, adjoint au maire et délégué, accueille l'assemblée et présente sa commune.  
Le Président Boris SOUCHAL remercie les délégués présents.  
M. Gérard COMBEAUD est désigné secrétaire de séance

Une minute de silence est observée suite aux décès de M. Maurice MESTRE, Conseiller Général du canton de St-Germain Lembron de 1994 à 2015, membre du bureau du SMADC de 2008 à 2014 et M. Yvan DELASPRES, Conseiller Général du canton de Combronde de 1992 à 1998 et membre du bureau du SMADC pendant cette même période.

Le quorum est atteint : 59 délégués sont présents pour cette réunion. Diverses délégations ont été données et sont consignées dans la liste annexée au présent compte-rendu.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30/10/2024 à ST-PIERRE LE CHASTEL
- Informations sur les délibérations du bureau et décisions du Président depuis le dernier comité syndical
- Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour les années 2025-2026
- Marchés publics
- Modification de la délibération des délégations données au Président
- Désignation de nouveaux membres suite à la démission de Marlène DEBOVE :
  - Un nouveau membre titulaire à Combrailles Auvergne Tourisme (OTC)
  - Un nouveau membre suppléant au GAL LEADER
- Point sur la Culture :
  - Bilan des visites patrimoine 2024, programme 2025
  - Projets Combimages 2024-2025
  - Travaux de la commission culturelle
- Point Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Point sur le Service Informatique
- Finances – Budgets :
  - Délibération autorisant à payer un quart de l'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 du SMADC
  - Création d'un budget annexe Centre de Ressources Territorial (CRT) en M22
  - Affectation du résultat 2023 du budget annexe SSIAD des Combrailles
  - Décisions modificatives budget principal SMADC, budgets annexes 2024 SSIAD ESA PFAR
- Gestion des Ressources Humaines
- Questions diverses

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/10/2024 A ST-PIERRE LE CHASTEL

**DECISION** : aucun délégué n'ayant d'observations à formuler sur ce compte-rendu, il est mis au vote par le Président et approuvé à l'unanimité.

### INFORMATIONS SUR LES DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT

#### DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL :

13-nov.-24	Projet de Modification n°1 du PLU de Teilhède	DBS20241101
13-nov.-24	Contrat Sioule Andelot : Convention entre le SMADC et la Mairie de Saint-Pierre-le-Chastel pour le Recrutement d'un Stagiaire	DBS20241102

#### DECISIONS DU PRESIDENT :

22-nov.-24	Décision du Président 2024/14 : Demande de Subvention Animation et Fonctionnement du Programme LEADER 2023-2027 - Année 2025	DP2024014
02-déc.-24	Décision du Président 2024/15 : Demande de Financement Animation du Contrat Territorial Sioule/Andelot 2025	DP2024015

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME POUR LES ANNEES 2025-2026

Le Président présente le projet de convention pour les années 2025-2026 dont le détail et figure dans le dossier d'assemblée générale.

AR Prefecture

**DECISION** : le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de demander les financements pour l'ensemble des projets évoqués ci-dessus dans le cadre de la convention 2025-2026 avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier, dont la convention.

## MARCHES PUBLICS

Le Président donne les informations sur ces deux marchés aux délégués qui sont détaillées dans le dossier d'assemblée.

**1/ Renouvellement des marchés de maintenance et assistance relatifs aux logiciels spécifiques de gestion des adhérents du service informatique du SMAD des Combrailles pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.**

Lors de la séance du 30 octobre 2024, le comité syndical a donné délégation au président pour l'ensemble des étapes de ce marché. La date limite de dépôts des offres est fixée au 16 octobre 2024. Aussi, le président rendra compte des résultats de la procédure.

Le président qui a délégation pour la passation de ce marché Aussi, le président rend compte des résultats de ces procédures et propose d'intégrer l'option de PES Marchés à l'acte d'engagement avec Odyssee informatique pour 2025-2028.

**2 /Marché relatif au portail cartographique X'MAP et prestations complémentaires**

Lors de la séance du 30 octobre 2024, le comité syndical a donné délégation au président pour l'ensemble des étapes de ce marché. La date limite de dépôts des offres est fixée au 16 octobre 2024. Aussi, le président rend compte des résultats de la procédure.

## MODIFICATION DE LA DELIBERATION DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT

**DECISION** : le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la modification de délégation de compétences et donne délégation au président pour l'acquisition de véhicule d'occasion pour un montant inférieur à 20 000€.

## DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUITE A LA DEMISSION DE MME DEBOVE DE L'OTC

**DECISION** : le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la nomination comme membre titulaire du collège des professionnels locaux, de Madame Patricia SEGUINARD gérante du restaurant la Table de Gouttières.

## POINT SUR LA CULTURE

Un point est fait par Céline ROUGERON sur le bilan des visites patrimoine 2024 et le programme 2025, les projets Combimages 2024-2025 et les travaux de la commission culturelle. L'ensemble des éléments détaillés figurent dans le dossier d'assemblée.

## POINT SUR LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Un point est fait par Anaëlle BRISSARD sur l'organisation du forum alimentaire en 2025 et sur la restauration collective. Le plan d'actions du PAT a été actualisé tel que détaillé dans le dossier d'assemblée.

**DECISION** : le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au projet et charge le Président de signer tout document relatif à ce dossier.

## POINT SUR LE SERVICE INFORMATIQUE

Un point est fait sur les perspectives du service suite à la réunion de la commission informatique du 21 octobre 2024. Le détail des missions et objectifs figure dans le dossier d'assemblée.

AR Préfecture  
063-256301375-20250129-DCS20250103-DE

Les membres du Comité syndical sont informés qu'une telle évolution implique nécessairement une augmentation du budget global du service informatique. Ce budget était établi à 205 936 € en 2024 (incluant les prestations et les salaires) et pourrait ainsi être de l'ordre de 250 000 € à 260 000 € sur une base annuelle. L'évolution des cotisations induite pourra être différenciée selon le type de services apportés aux collectivités et établissements publics.

## FINANCES - BUDGET

### 1/ DELIBERATION AUTORISANT A PAYER UN QUART DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU SMADG

IMPUTATIONS BUDGETAIRES			BP 2024+DM	Autorisations 2025
<b>CHAPITRE 20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
20	2031	Frais d'Etudes	15 000,00 €	3 750,00 €
20	202	Frais réalisation de documents d'urbanisme	64 847,34 €	16 211,84 €
20	2051	Concessions et droits similaires	10 000,00 €	2 500,00 €
<b>CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
20	2158	Autres installations diverses	30 815,95 €	7 703,99 €
20	21838	Matériel de bureau et matériel informatique	34 000,00 €	8 500,00 €
633	2152	Installation de voiries : signalétique touristique	120 000,00 €	30 000,00 €
20	238	Avances commandes immo corporelles	12 312,66 €	3 078.16 €
		TOTAL BUDGET PRINCIPAL	286 975,95 €	71 743.99 €

**DECISION** : le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

### 2/ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT) EN M22

Le Président informe l'assemblée que nous avons été informés par courrier en date du 15 novembre 2024 que la candidature déposée par le SSIAD pour la création d'un CRT des Combrailles avait reçu un avis favorable pour un démarrage du dispositif en mars 2025. Il est donc maintenant nécessaire de préparer les étapes au lancement effectif de ce service.

Il s'agit donc de créer un budget annexe en nomenclature M22 spécifique à ce service.

**DECISION** : le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de créer un budget annexe en M22 à compter de l'exercice 2025.

### 3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE SSIAD DES COMBRAILLES

**DECISION** : le Comité Syndical, à l'unanimité décide d'affecter l'excédent cumulé du SSIAD, de l'ESA et de la PFAR de 2023 pour un montant de 61 035.22 en réserve de compensation des déficits et dit que le montant de cette réserve de compensation des déficits s'élèvera après reprise de ce résultat à : 185 996.71€.

#### 4/ DECISION MODIFICATIVE BUDGET SMADC

INVESTISSEMENT			Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonction	Chapitre	Intitule des comptes		
020	2031	AR Prefecture	77 160,00 €	
02063-256301375	202	Frais réalisation de documents d'urbanisme		64 847,34 €
02063-256301375	20250129-DCS20230103-De	Avances commandes immo corporelles		12 312,66 €
Publié le 19/02/2025		<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>77 160,00 €</b>	<b>77 160,00 €</b>

**DECISION :** le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

#### 5/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS ANNEXES 2024 SSIAD ESA PFAR

**DECISION :** le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les trois décisions modificatives proposées dans le dossier d'assemblée.

### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### 1/ CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL : CREATION DE POSTE DE CARE MANAGER

Suite à la création d'un budget annexe CRT, il convient de s'organiser afin de permettre un lancement du fonctionnement du CRT dès mars 2025.

En complément de la création d'un budget annexe en nomenclature M22 spécifique à ce service, il convient de créer un poste de care manager en charge du CRT.

**DECISION :** le Comité Syndical, à l'unanimité de créer un poste de chargé(e) de mission « Care manager », à temps complet (35h00 hebdomadaires) sur le grade d'attaché territorial, dans le cadre de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article L.332-8 1° et dit que ce poste sera pourvu par un(e) contractuel(le), pour la durée du financement de celui-ci, renouvelable. La personne recrutée sera rémunérée en référence à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux (catégorie A)..

#### 2/ ADHESION AU CONTRAT PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME POUR LA GARANTIE « PREVOYANCE »

**DECISION :** le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle ;
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la collectivité SMAD des Combrailles et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité SMAD des Combrailles et ses services (SSIAD ESA PFAR) en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- d'instituer une participation financière à hauteur de 12 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 01/01/2025.
- de prévoir l'inscription aux budgets des exercices 2025 à 2030 du SMADC, du SSIAD, de l'ESA et de la PFAR, soit la durée de la convention de participation, les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Et autorise le Président à signer tout document utile rendu nécessaire, avec le groupement Alternative Courtage/Territoria Mutuelle ainsi que la convention annexée à la présente délibération.

**ASSEMBLEE GENERALE DU 18 DECEMBRE 2024**  
**A STE-CHRISTINE**  
**Liste des Présents**

<b>AR Prefecture</b>		<b>DELEGUES PRESENTS</b>
<b>COMMUNES</b>		
063-256301375-20250129-PCS20250103-DE	Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Reçu le 19/01/2025	Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Publié le 19/01/2025	Blot l'Eglise	Denis BARDEL
	Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
	Champs	Guillaume CRISPYN
	Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
	Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
	Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
	Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
	Durmignat	Nathalie NIAUX
	Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
	Fernoël	Pascal GAULON
	Gimeaux	Françoise CHAPUT
	Gouttières	Sébastien RICHARDOT
	Herment	Boris SOUCHAL
	La Cellette	Sophie COMBEMOREL
	La Goutelle	Ida GIRAUD
	Landogne	Claude COLLANGE
	Lapeyrouse	Sabine MICHEL
	Lastic	Francis BOUYOUX
	Le Quartier	Annelise DURON
	Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
	Lisseuil	André BROMONT
	Marcillat	Bernard LESCURE
	Moureuille	Hélène VERNADAT
	Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
	Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
	Pouzol	Catherine BISCARAT
	Prompsat	Hubert CHAPUT
	Prondines	André MONNERON
	Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
	Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
	Saint-Avit	Nelly CHEFDEVILLE
	Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
	Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
	Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
	Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
	Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
	Saint-Hilaire les Monges	Patrick ROCHETTE
	Saint-Myon	Jean-Pierre MUSELIER
	Saint-Rémy-de-Blot	Michel AUBIGNAT
	Saint-Sulpice	Christian ERAGNE
	Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
	Savennes	Audrey MANUBY
	Servant	Gilles CHAMPOMIER
	Teilhet	Bernard DUVERGER
	Tortebesse	Gilles BOULAY
	Vergheas	Gilles BERNARD
	Verneugheol	Jean-Louis RICHIN
	Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
	Voingt	Josias GARCIA
	Youx	Olivier GLOWACKI
<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>		<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Chavanon Combrailles et Volcans		Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY
Combrailles Sioule et Morge		Julien PERRIN

Pays de Saint-Eloy

Laurent DUMAS  
Jean-Claude CAZEAU  
Marc GIDEL

**AR Prefecture**

063-256301375-20250127-DC320250103-144

Reçu le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

**CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX PRESENTS**

Canton de Saint-Eloy-les-Mines

Canton de Saint-Ours

Canton de Saint-Ours

Jocelyne LELONG

Audrey MANUBY

Cédric ROUGHEOL

**Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :**

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusés)
Bourg-Lastic (excusés)	Briffons (excusés- <b>POUVOIR</b> )
Bromont-Lamothe (excusés)	Bussières-près-Pionsat (excusée)
Charensat (excusées)	Château-sur-Cher (excusé)
Cisternes-la-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)
Combronde (excusés)	Davayat (excusé)
Giat (excusé)	Jozerand (excusé)
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Crouzille
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Menat (excusées - <b>POUVOIR</b> )	Messeix
Miremont (excusé)	Montaigut-en-Combraille (excusé)
Montcel (excusée)	Montel-de-Gelat (excusé)
Montfermy	Pionsat (excusé)
Pontaurmur (excusé - <b>POUVOIR</b> )	Queuille (excusé)
Saint-Angel	Saint-Eloy les Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs (excusée)	Saint-Georges-de-Mons (excusée)
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner (excusée)
Saint-Maurice-près-Pionsat (excusé)	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Pierre-le-Chastel (excusé)	Saint-Priest-des-Champs
Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)	Sauvagnat (excusé)
Teilhède (excusé)	Tralaigues (excusée)
Virlet (excusée)	Vitrac (excusé)
Yssac-la-Tourette (excusés - <b>POUVOIR</b> )	

**Communautés de communes :**

Madame Yannick BONY, excusée - **POUVOIR**  
Monsieur Sébastien GUILLOT, excusé-**POUVOIR**  
Monsieur Gérard VENAULT, excusé

**Conseillers Départementaux excusés ou absents :**

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)  
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)  
Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusée)  
Monsieur Grégory BONNET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusé - **POUVOIR**)

**ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2025**  
**A ST-GEORGES-DE-MONS**  
Liste des Présents

**AR Prefecture**

063-256301375-20250129\_DCS20250103\_DE  
 Reçu le 19/02/2025  
 Publié le 19/02/2025

**COMMUNES**

Ayat-sur-Sioule  
 Beauregard-Vendon  
 Biollet  
 Blot-l'Eglise  
 Bussières-près-Pionsat  
 Buxières-sous-Montaigut  
 Champs  
 Chapdes-Beaufort  
 Charensat  
 Châteauneuf-les-Bains  
 Château-sur-Cher  
 Combronde  
 Condat-en-Combraille  
 Davayat  
 Espinasse  
 Giat  
 Gouttières  
 Herment  
 Jozerand  
 La Goutelle  
 Lapeyrouse  
 Lastic  
 Le Quartier  
 Les Ancizes Comps  
 Lisseuil  
 Montaigut-en-Combraille  
 Montel-de-Gelat  
 Montfermy  
 Moureuille  
 Pionsat  
 Pontgibaud  
 Prompsat  
 Prondines  
 Puy-Saint-Gulmier  
 Queuille  
 Roche d'Agoux  
 Sainte-Christine  
 Saint-Georges-de-Mons  
 Saint Gervais d'Auvergne  
 Saint-Jacques-d'Ambur  
 Saint Maurice de Pionsat  
 Saint-Myon  
 Saint-Pardoux  
 Saint-Pierre-le-Chastel  
 Saint-Priest-des-Champs  
 Saint-Rémy-de-Blot  
 Sauret-Besserve  
 Teilhède  
 Tortebesse  
 Vergheas  
 Verneugheol  
 Villossanges  
 Youx

**DELEGUES PRESENTS**

Jean-Claude BELLARD  
 Denis GEORGES  
 Claude CHAMBON  
 Denis BARDEL  
 Fanny BRIAT  
 Philippe WROBEL  
 Guillaume CRISPYN  
 Luc CAILLOUX  
 Marinette DOS SANTOS  
 Amélie PEREZ  
 Robert DUBUIS  
 Alain ESPAGNOL  
 Pascal MOUTON  
 Jean-Louis FABRE  
 Patricia ROSSIGNOL  
 Dominique BARBARIN BADIERE  
 Sébastien RICHARDOT  
 Boris SOUCHAL  
 Gilles MARTIN  
 Ida GIRAUD  
 Sabine MICHEL  
 Francis BOUYOUX  
 Annelise DURON  
 Didier MANUBY  
 André BROMONT  
 René POUILLE  
 Robert FAREJEUX  
 Daniel CONDAT  
 Hélène VERNADAT  
 Bernard PENY  
 Anne-Michèle DONNET  
 Hubert CHAPUT  
 André MONNERON  
 Cédric ROUGHEOL  
 Stéphane CANUTO  
 Laurence ORIOL  
 Gérard COMBEAUD  
 Maryse LEFOUR  
 Jean-Claude GAILLARD  
 Dominique MONNEYRON  
 Daniel DIONNET  
 Jérôme MEYNET  
 Philippe MASSON  
 Marc TARDIF  
 Marie-Claude BAGNAUD  
 François ROGUET  
 Jacques LAGUET  
 Olivier SURE  
 Gilles BOULAY  
 Gilles BERNARD  
 Bernard THOMAS  
 Jean-Yves NEDELLEC  
 Olivier GLOWACKI

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY
<div style="border: 2px solid black; padding: 5px;"> <p><b>AR Prefecture</b> Combrailles Sioule et Morge 063-256301375-20250129-DCS20250103-DE Reçu le 19/02/2025 Publié le 19/02/2025</p> </div>	Sébastien GUILLOT Julien PERRIN Gérard VENEULT
Pays de Saint-Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

### Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic
Briffons (excusés- <b>POUVOIR</b> )	Bromont-Lamothe (excusé)
Charbonnières-les-Vieilles (excusés)	Cisternes-la-Forêt (excusé)
Combrailles (excusé)	Durmignat (excusée)
Fernoël (excusé)	Gimeaux (excusée - <b>POUVOIR</b> )
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Cellette
La Crouzille	Landogne (excusée – <b>POUVOIR</b> )
Loubeyrat (excusés)	Manzat
Marcillat	Menat (excusées)
Messeix	Miremont (excusé)
Montcel (excusée - <b>POUVOIR</b> )	Neuf-Eglise (excusée)
Pontaurmur (excusé – <b>POUVOIR</b> )	Pouzol
Saint-Angel	Saint-Avit (excusée)
Saint-Eloy les Mines	Saint-Etienne-des-Champs (excusée)
Saint-Gal-sur-Sioule (excusé)	Saint-Germain-près-Herment
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Saint-Hilaire-la-Croix (excusé – <b>POUVOIR</b> )
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Julien-la-Geneste
Saint-Maigner	Saint-Quentin-sur-Sioule (excusé)
Saint-Sulpice	Sauvagnat
Savennes (excusée)	Servant (excusés – <b>POUVOIR</b> )
Teilhêt (excusé)	Tralaigues
Virlet	Vitrac (excusé - <b>POUVOIR</b> )
Voingt (excusés)	Yssac-la-Tourette (excusé)

### Communautés de communes :

Madame Yannick BONY, excusée – **POUVOIR**

### Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)

Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)

Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

**AR Prefecture**

063-256301375-20250129-DCS20250103-DE  
Reçu le 19/02/2025  
Publié le 19/02/2025